

Prolongation du délai de carence

ACP Acquisition GmbH

Offre publique d'acquisition (offre partielle)

de

ACP Acquisition GmbH, Baar, Suisse

(pour laquelle ACP Intermediate Acquisition S. à r.l., Luxembourg, garantit toutes les obligations d'ACP Acquisition GmbH en rapport avec cette offre partielle)

pour un maximum de 8'716'521 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 10 chacune en mains du public (offre partielle) de

Absolute Private Equity SA, Zoug, Suisse

A. Introduction

Par le prospectus d'offre du 27 juillet 2011 (le «**Prospectus d'Offre**»), ACP Acquisition GmbH, Baar, Suisse («**ACP**»), a publié une offre publique d'acquisition (l'«**Offre Partielle**») pour un maximum de 8'716'521 actions au porteur d'Absolute Private Equity SA, Zoug, Suisse («**Absolute**»), d'une valeur nominale de CHF 10 chacune (les «**Actions Absolute**»), en mains du public.

Le 16 août 2011, HarbourVest Acquisition GmbH («**HarbourVest**») a publié le résultat intermédiaire définitif de l'offre publique d'acquisition qu'elle a présentée pour toutes les Actions Absolute en mains du public (l'«**Offre HarbourVest**»). Selon la publication du résultat intermédiaire définitif, 39'409'765 Actions Absolute au total, respectivement 90.425% des Actions Absolute, ont été offertes à HarbourVest jusqu'à l'échéance de la période d'offre. Il est ainsi déjà certain que l'Offre Partielle d'ACP ne pourra pas aboutir compte tenu de la condition (a) de l'Offre Partielle, si l'Offre HarbourVest est exécutée. En conséquence, la Commission des OPA a accordé le droit à ACP, par décision 477/05 du 15 août 2011, de retirer l'Offre Partielle jusqu'au 20 septembre 2011 au plus tard, si l'Offre HarbourVest est exécutée d'ici là, et a prolongé le délai de carence pour l'Offre Partielle jusqu'à cette date.

B. Prolongation du délai de carence au 20 septembre 2011

Le délai de carence de l'Offre Partielle d'ACP est prolongé au 20 septembre 2011. Durant cette période, l'Offre Partielle ne peut pas être acceptée par les actionnaires d'Absolute.

C. Retrait de l'Offre Partielle d'ACP

ACP retirera l'Offre Partielle jusqu'au 20 septembre 2011 au plus tard, si l'Offre HarbourVest est exécutée d'ici cette date.

D. Publication et documentation

La présente prolongation du délai de carence est publiée en allemand dans la Neue Zürcher Zeitung et en français dans Le Temps. Elle est également communiquée à Bloomberg et Reuters.

Cette prolongation du délai de carence, ainsi que le Prospectus d'Offre du 27 juillet 2011 (chacun en allemand, français ou anglais) peuvent être obtenus rapidement et sans frais auprès de Valartis Bank AG, Sihlstrasse 24, case postale, CH-8021 Zurich, Suisse (téléphone: +41 (0)43 336 81 48; fax: +41 (0)43 336 81 00; e-mail: prospectus@valartis.ch). L'ensemble de la documentation relative à l'Offre Partielle est en outre disponible sous www.acp-acquisition.ch.

Banque mandatée: Valartis Bank AG

Actions au porteur d'Absolute Private Equity SA

Numéro de valeur:
4292738

ISIN:
CH0042927381

Ticker:
ABSP

Baar, le 17 août 2011

valartisbank⁺